



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chateau de Versailles

Question écrite n° 3155

Texte de la question

M. Paul-Louis Tenaillon attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur l'un des accès au grand parc de Versailles, située sur la commune de Bailly, très prisée des habitants de Bailly et de Noisy-le-Roi, qui peuvent s'y rendre à pied, ainsi que les randonneurs de la plaine de Versailles. Or la porte de cet accès est fréquemment fermée par manque de gardiennage à cette extrémité du parc, alors qu'existe un pavillon qui pourrait accueillir deux familles de gardien. Ce pavillon avait fait l'objet d'un sérieux début de réhabilitation ; il est aujourd'hui complètement vandalisé. Après une enquête pour connaître les raisons de cet état de fait, il s'avère que ce bâtiment ainsi que son jardin ont été affectés à l'Arboretum de Chevreloup, qui n'a ni les moyens de la restauration ni ceux du gardiennage. Il semble que seul le Domaine de Versailles puisse assumer ce rôle. Cet accès devrait par ailleurs permettre de désengorger les aires de stationnement des accès au parc, aujourd'hui totalement saturées. Il lui demande s'il ne pourrait pas tenter d'améliorer cette situation.

Texte de la réponse

Il est précisé à l'honorable parlementaire que, dans une lettre en date du 16 juin 1993, le ministre de la culture et de la francophonie a appelé l'attention du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur une question domaniale concernant l'Arboretum de Chevreloup, placé sous l'autorité de l'établissement public du musée national d'histoire naturelle. L'Arboretum est situé sur une partie du domaine national de Versailles, et deux de ses dépendances constituent des enclaves à l'intérieur de l'enceinte du Grand parc de Versailles, enclaves sans utilité pour le fonctionnement de l'Arboretum. Il a été demandé au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir saisir avec avis favorable l'établissement public du musée national d'histoire naturelle d'une demande de cession domaniale au ministère de la culture, au profit du domaine de Versailles afin d'y effectuer des travaux de réhabilitation et d'y loger des agents de surveillance qui pourraient assurer la sécurité dans ce secteur. En outre, il a été également demandé la cession d'un terrain de 2 à 300 m² situé près de la porte saint-Antoine, hors de la clôture de l'Arboretum et sans usage pour cet établissement. Sa proximité du hameau de la Reine le désigne pour abriter le stationnement des véhicules du public.

Données clés

Auteur : [M. Tenaillon Paul-Louis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3155

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1878

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3198